

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNE DE MERICOURT L'ABBE

Le Maire de la Commune de MERICOURT L'ABBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, notamment ses articles R 411-2, R 411-8, R 412-28, R 417-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié),

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

CONSIDERANT que dans l'intérêt de la sécurité publique et compte tenu de la configuration de la Rue Lesot, il importe de réglementer de façon permanente la circulation,

En application de la décision du Conseil Municipal en date du 30 juin 2015,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un sens unique de circulation est instauré Rue Lesot dans le sens Rue de Sailly-le-Sec vers la Rue de Vaux.

Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront l'itinéraire suivant : Place du 8 Mai 1945, Grande Rue, Rue de Sailly-le-Sec, Rue Lesot.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera portée à la connaissance des usagers par la pose de la signalisation réglementaire par les soins de la commune

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bray-sur-Somme, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la municipalité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méricourt l'Abbé, le **30 JUL. 2015**
Le Maire,
Christian de BLANGIE

